

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/106 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
ET A EXECUTER LES AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX
N° 031/AO/07-DIB, 033/AO/07-DIB, 034/AO/07-DIB, 037/PN/07-DIB ET
038/AO/07-DIB RELATIFS A L'AMENAGEMENT ET A L'AFFECTATION DES
DIRECTIONS ET OFFICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DANS L'ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE D'AJACCIO REBAPTISE U RICANTU**

SEANCE DU 5 JUIN 2008

L'An deux mille huit, et le cinq juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Gaby BIANCARELLI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Babette BURESI, Pascaline CASTELLANI, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Marielle DELHOM, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETI, Christiane GORI, Jean-Claude GUAZZELLI, Maria GUIDICELLI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Jeanne MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Anne-Marie NATALI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Annie RICCI, Etienne RICCI-VERSINI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Véronique SCIARETTI, Monika SCOTTO, Edmond SIMEONI, Henri SISCO, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Rose ALIBERTINI à M. François DOMINICI
Mme Corinne ANGELI à Mme Monika SCOTTO
Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI à Mme Babette BURESI
Mme Christine COLONNA à M. Jean BIANCUCCI
Mme Dorothee COLONNA-VELLUTINI à Mme Pascaline CASTELLANI
Mme Christine GUERRINI à Mme Annie RICCI
M. Jean-Charles MARTINETTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Jacques PANUNZI à Mme Joselyne MATTEI-FAZI
Mme Rose-Marie PROSPERI à Mme Véronique SCIARETTI
Mme Josette RISTERUCCI à Mme Maria GUIDICELLI

ETAIT ABSENTE : Mme

Vanina PIERI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 07/10 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- VU** la délibération n° 07/100 AC de l'Assemblée de Corse du 14 mai 2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés de travaux relatif à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio,
- VU** la délibération n° 07/173 AC de l'Assemblée de Corse du 14 mai 2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés de travaux relatif à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 031/AO/07-DIB, 033/AO/07-DIB, 034/AO/07-DIB, 037/PN/07-DIB et 038/AO/07-DIB relatifs à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio rebaptisé U Ricantu pour les montants suivants :

TITULAIRE				
	<i>Montant HT</i>	<i>Avenant</i>	<i>Nouveau montant HT</i>	<i>Total TTC</i>
Marché N° 031/AO/07 - DIB				
1	G,O/Démolitions extérieures / VRD Tranches (ferme + conditionnelle) + options			
	EGEPP			
	359 686,74	5 380,70	365 067,44	394 272,84
Marché N° 033/AO/07 - DIB				
3	Cloison doublage plafonds Tranche ferme + options			
	GABILLAUD			
	111 240,37	5 005,82	116 246,19	125 545,89
Marché N° 034/AO/07 - DIB				
4	Revêtement sols souples Tranche ferme + option			
	SANTUNIONE			
	49 478,00	2 208,50	51 686,50	55 821,42
Marché N° 037/PN/07 - DIB				
7	Métallerie Tranche ferme + option « brise soleil »			
	Sud métallerie			
	80 615,00	956,80	81 571,80	88 097,54
Marché N° 038/AO/07 - DIB				
8	Peinture ravalement de façade Tranches (ferme + conditionnelle)			
	ENTRETIEN ET COULEURS			
	171 908,46	2 007,18	173 915,64	187 828,89
TOTAL €				
	1 311 345,11	15 559,00	1 326 904,11	1 433 056,44

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 juin 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 031/AO/07-DIB, 033/AO/07-DIB, 034/AO/07-DIB, 037/PN/07-DIB et 038/AO/07-DIB relatifs à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio rebaptisé U Ricantu.

I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE

L'opération en cours comprend l'aménagement et la restructuration des locaux de l'ancien Institut consulaire, renommé U Ricantu, à Ajaccio, au profit de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'opération a été passée en 10 marchés séparés.

Par délibérations N° 07/100 AC du 14 mai 2007 et N° 07/173 AC du 26 juillet 2007, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux, pour un montant global de 1 416 252,72 euros TTC.

II - OBJET DES AVENANTS

Lot N° 01 - gros œuvre maçonnerie : titulaire EGEPP

- construction d'un auvent :

Lors de la fixation des charpentes sur les murs et acrotères du bâtiment atelier affecté aux cours et pratiques du lycée Jules ANTONINI, ces mêmes acrotères se sont révélés de mauvaise tenue, et se sont désagrégés lors des percements. Il faut donc les démolir et les reprendre sur 40 cm de hauteur.

- dépose des ouvrages de modénature en façades pour l'escalier métallique :

Lors des préparatifs de fixations et découpes, les 3 bandeaux béton présentaient de graves perturbations menaçant de s'effondrer à court ou moyen terme.

Il faut donc les tronçonner, à l'arase des façades, pour purger la façade de toutes pathologies et désordres ultérieurs (effondrement, infiltration d'eau).

- reprise de voirie en façade Nord :

Lors des terrassements en façade Nord, la plateforme dégagée et mise à nue ne présente pas une portance suffisante au trafic des poids lourds du lycée Jules Antonini, depuis le délaissé vers la piste d'essai du lycée.

Il faut donc refaire une plateforme suffisamment portante, avec des raccords de revêtements vers la piste.

- reprise d'une trappe de visite en vide sanitaire :

Lors des travaux de plomberie, une trappe d'accès en vide sanitaire s'est révélée insuffisante et hors normes.

Il faut donc l'élargir pour permettre les passages de produits et en vue de l'entretien ultérieur.

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions du bureau d'études du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 031/AO/07 - DIB passé avec l'entreprise EGEPP :

- plus value pour la reprise des acrotères pour mise en œuvre de potelets 800,00 €
- plus value pour la dépose de modénatures en façade Est « ODARC » 1 500,00 €
- plus value pour la reprise de la chaussée du délaissé 2 630,70 €
- plus value pour la reprise d'une trappe 450,00 €

Total HT en plus-value : 5 380,70 € (5 811,16 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 1,50 %.

Lot N° 03 - cloisons et plafonds : titulaire Gabillaud

- construction et montage des cloisons :

Lors des travaux de démolitions et de préparations des cloisons, certaines cloisons volontairement conservées dans le projet, se sont révélées instables.

Il faut donc démolir ces cloisons et les remplacer par des cloisons légères en plaques de plâtre renforcé.

- habillages de poutres :

Lors de la démolition, des poutres en retombées sont apparues dans des cloisons non porteuses.

Il faut donc habiller ces retombées de poutres brutes de décoffrage.

- conciergerie modifiée :

La conciergerie était étudiée pour recevoir quatre (4) bureaux, avec des démolitions de cloisons et des circulations déportées par rapport à l'existant.

Depuis, il a été demandé par la Direction Générale des Services de conserver un bureau existant pour accueillir une personne supplémentaire. Ceci a impliqué l'adaptation des placards et gaines pour les passages de réseaux.

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions du bureau d'études du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 033/AO/ 07 - DIB passé avec l'entreprise Gabillaud :

- plus value pour la reprise cloisons 3 275,00 €
- plus value pour l'habillage de poutres 1 730,82 €

Total HT en plus-value : 5 005,82 euros HT (5 406,29 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 4,50 %.

Lot N° 04 - sol souple : titulaire Santunione

- reprises des sols :

Lors des travaux de démolitions et de déposes des cloisons et de revêtements souples des sols, il est apparu des différences de niveau et de constitution du support (support friable, démolition fortuite lors des déposes...).

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions du bureau d'études du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 034/AO/07 - DIB passé avec l'entreprise Santunione :

- plus value pour la reprise et le complément des revêtements de sol

Total HT en plus-value : 2 208,50 euros HT (2 385,18 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 4,46 %.

Lot N° 07 - métallerie : titulaire Sud métallerie

- construction d'un auvent métallique :

Lors de la préparation pour la fixation des charpentes sur les murs et acrotères du bâtiment, ces mêmes acrotères se sont révélés de mauvaise tenue, et se sont désagrégés lors des percements. Après démolition et reprise sur 40 cm de hauteur, il faut poser des potelets pour poser les éléments sur la dalle en béton (Cf. lot N°01)

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions du bureau d'études du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 037/PN/07 - DIB passé avec l'entreprise Sud métallerie :

- plus value pour la pose de potelets métalliques

Total HT en plus-value : 956,80 euros HT (1 033,34 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 1,19 %.

Lot N° 08 - Peinture : titulaire Entretien et couleurs

- reprise, lissage et ragréage des subjectiles :

Lors de la préparation pour les mises en peintures des murs et supports divers, des purges profondes sont nécessaires pour assainir les supports.

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions du bureau d'études du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 038/AO/07-DIB passé avec l'entreprise Entretien et Couleurs :

- plus value pour compléments de préparation et rebouchage

Total HT en plus-value : 2 007,18 euros HT (2 167,75 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 1,17 %.

III - INCIDENCE ECONOMIQUE - total des avenants

		TITULAIRE			
		Montant HT	Avenant	Nouveau montant HT	Total TTC
1	G,O/DEMOLITION extérieures / VRD Tranches (ferme + conditionnelle) +options	EGEPP			
		359 686,74	5 380,70	365 067,44	394 272,84
2	ETANCHEITE Tranche ferme	SUD ETANCH			
		30124,10	-	30124,10	32 534,03
3	CLOISON DOUBLAGE PLAFONDS Tranche ferme + options	GABILLAUD			
		111 240,37	5 005,82	116 246,19	125 545,89
4	Revêtement sols souples Tranche ferme + option	SANTUNIONE			
		49 478,00	2 208,50	51 686,50	55 821,42
5	Menuiserie intérieure bois Tranche ferme	VVR VALENTI			
		79 298,00	-	79 298,00	82 401,84
6	Menuiseries extérieures Tranche ferme + options	FERMOCAT			
		72 409,17	-	72 409,17	78 201,90
7	Métallerie Tranche ferme + option « brise soleil »	Sud métallerie			
		80 615,00	956,80	81 571,80	88 097,54
8	Peinture ravalement de façade Tranches (ferme + conditionnelle)	ENTRETIEN ET COULEURS			
		171 908,46	2 007,18	173 915,64	187 828,89
9	Electricité Tranches (ferme + conditionnelle) + option	SNEC			
		182 764,27	-	182 764,27	197 385,41
10	Plomberie génie climatique Tranche ferme	SEP			
		176 821,00	-	176 821,00	190 966,68
TOTAL €		1 311 345,11	15 559,00	1 326 904,11	1 433 056,44

Compte tenu de ce qui précède, le montant des marchés est ainsi abondé de :

HT 15 559,00 €

TVA 8% 1 244,72 €

TTC 16 803,72 €

Et porte le montant cumulé des marchés travaux à 1 326 904,11 € HT, 1 433 056,44 € TTC, représentant une augmentation moyenne de 1,19 %.

IV - PROLONGATION DE DELAIS

Le délai d'exécution était de :

- cinq (5) mois (dont une période de préparation d'un (1) mois) pour la tranche ferme
- trois (3) mois (dont une période de préparation d'un (1) mois) pour la tranche conditionnelle

Le délai global n'est pas modifié.

V - BILAN FINANCIER

Le bilan financier prévisionnel ci-joint est modifié en conséquence, abondé de 20 000 euros, et porté à 1 550 000 euros.

L'imputation de la dépense est prise en compte sur les crédits ouverts au programme 5211 - Hôtel de région (ligne 900/0202) et inscrits au BP 2008 adopté par délibération de programme n° 08/001 AC prise par l'Assemblée de Corse en date du 7 février 2008.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

U Ricantu - ex institut consulaire

Aménagement et affectation des bureaux par directions et offices

MARCHE DE TRAVAUX

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(modifié avril 2008)**

Marché de Maîtrise d'œuvre		88 831,79 euros
Travaux montant initial	1 416 252,72 euros	
Avenant	16 803,72 euros	1 433 056,44 euros
Contrôle technique		8 521,50 euros
Coordination sécurité et protection de chantier		3 647,80 euros
Sondages de sols		2 019,00 euros
Topographe		1 973,40 euros
Divers et aléas		11 900,07 euros

TOTAL 1 550 000, 00 euros